

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 48100737-20161011-4_142_2016-DE**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS****SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2016 À 20 HEURES 30**

N° 4 - 142 / 2016 : PARTICIPATION À L'APPEL À PROJETS DE L'ADEME « POLITIQUE LOCALE DE MOBILITÉ DURABLE » - ÉLABORATION DU SCHÉMA DIRECTEUR PIÉTON COMMUNAUTAIRE

L'An Deux Mille Seize, le 6 Octobre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 6 octobre 2016 à 20 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE
Secrétaire : monsieur Jacques ROYER

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir de Claude LECOMTE), Michel FRANQUES (pouvoir de Naïma MARENGO), Muriel ROQUES-ÉTIENNE (pouvoir de Patrick BÉTEILLE), Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU (pouvoir de Steve JACKSON), Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir de Marie-Louise AT), Bruno CRUSEL (pouvoir de Sylvie BASCOUL-VIALARD), Enrico SPATARO (pouvoir de Geneviève PEREZ), Odile LACAZE, Patrice BEDIER, Élodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Pascal PRAGNÈRE, Dominique MAS, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Jacques ROYER, Francis SALABERT (pouvoir d'Emmanuelle PIERRY), Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR (pouvoir de Blandine THUEL), Hélène MALAQUIN, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE, Michel MARTY, Jean-François ROCHEDREUX.

Membre suppléant présent votant : Madame Agnès BRU.

Membres suppléants présents non votants : Messieurs, Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Claude LECOMTE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir à Bruno CRUSEL), Geneviève PEREZ (pouvoir à Enrico SPATARO), Steve JACKSON (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Marie-Louise AT (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Patrick BÉTEILLE (pouvoir à Muriel ROQUES-ÉTIENNE), Laurence PUJOL, Christian CHAMAYOU, Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Gérard POUJADE, Michel TRÉBOSC, Céline TAFELSKI, Blandine THUEL (pouvoir à Thierry DUJOUR), Stéphane BARDY, Robert AZAÏS.

Membres suppléants : Mesdames, messieurs, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Rino GATEFIN, Marie-Claire MALROUX, Françoise FEUGEAS, Christian LAFON, Thierry LAFUENTE, Yves CHAPRON.

Présents : 38

Votants : 45

**N° 4 - 142 / 2016 : PARTICIPATION À L'APPEL À PROJETS DE L'ADEME
« POLITIQUE LOCALE DE MOBILITÉ DURABLE » -
ÉLABORATION DU SCHÉMA DIRECTEUR PIÉTON
COMMUNAUTAIRE**

Pilote : Déplacements doux

Madame Sarah LAURENS, rapporteur,

L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) accompagne les collectivités qui souhaitent initier ou développer une politique de mobilité durable. Pour cela, l'ADEME a engagé en 2016 un appel à projets régional « *pour une politique locale de mobilité durable* » qui a notamment pour objectif de susciter la réalisation de schémas directeurs dédiés aux modes de déplacements doux.

L'Agglomération souhaite participer à cet appel à projets en présentant un dossier de candidature portant sur l'élaboration du schéma directeur piéton communautaire.

L'Agglomération mène depuis plusieurs années, en concertation avec les communes de son territoire, une politique volontariste pour développer les déplacements à vélo. Cette action s'appuie sur le schéma directeur cyclable communautaire élaboré en 2013 et dont la mise en œuvre permet année après année de constituer progressivement une alternative cyclable aux déplacements de courtes et moyennes distances.

En complément du schéma directeur cyclable et afin de disposer d'une stratégie globale d'intervention sur les modes de déplacements doux, l'Agglomération souhaite se doter d'un schéma directeur piéton qui permettra d'identifier, hiérarchiser et planifier les actions à mettre en œuvre, sur les 17 communes, pour :

- sécuriser et renforcer la place des piétons sur l'espace public et en particulier dans les lieux où la vie locale est prédominante, vers les pôles d'échanges multimodaux et vers les arrêts de transports collectifs.
- développer la part de la marche à la fois comme mode principal pour les déplacements de courte distance et complémentaire aux transports collectifs sur des déplacements plus importants
- promouvoir la marche pour répondre aux enjeux environnementaux et de santé publique

L'élaboration et la mise en œuvre du schéma directeur piéton communautaire fait l'objet d'un projet de fiche action dans le plan de déplacements urbains en cours d'élaboration.

D'un point de vue méthodologique, l'élaboration du schéma directeur piéton se déroule en deux phases :

1/ phase de diagnostic

- Diagnostic des pratiques et des aménagements existants dans les périmètres retenus
- Analyse des lieux, voies, équipements pertinents à intégrer dans le schéma directeur piétons.

2/ élaboration du schéma directeur

- Identification et hiérarchisation des voies et zones à aménager
- Détermination des types d'aménagement à réaliser et des actions d'accompagnement (jalonnement, zone de repos,) à mener
- Programmation de la mise en œuvre des actions du schéma directeur

Cette étude est réalisée en concertation avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs concernés, qui sont associés au sein du comité de pilotage de l'étude.

Pour mener à bien ce projet, l'Agglomération souhaite s'appuyer sur les compétences d'un bureau d'études spécialisé.

Si le dossier soumis par l'Agglomération est déclaré lauréat de l'appel à projet, l'aide apportée par l'ADEME représente une prise en charge jusqu'à 50 % des frais d'étude avec un plafond d'aide de 15 000 € HT.

Une demande de subvention complémentaire va être également adressée à la Région dans le cadre du contrat régional unique.

Le plan de financement prévisionnel de cette étude :

Dépenses	Montant € HT	Recettes € HT	
Etude pour l'élaboration schéma directeur piéton	30 000 €	ADEME	15 000 €
		Région	6 000 €
		Agglomération	9 000 €
Total	30 000 €		30 000 €

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSÉ,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis du bureau communautaire du 22 septembre 2016

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la réalisation d'un schéma directeur piéton communautaire

APPROUVE la participation à l'appel à projets de l'ADEME « *pour une politique locale de mobilité durable* »

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant € HT	Recettes € HT	
Etude pour l'élaboration schéma directeur piéton	30 000 €	ADEME	15 000 €
		Région	6 000 €
		Agglomération	9 000 €
Total	30 000 €		30 000 €

AUTORISE le président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ou son représentant à engager les démarches nécessaires.

DIT que les crédits seront à prévoir au budget 2017 si le dossier de candidature déposé par l'Agglomération est déclaré lauréat par l'ADEME.

Pour extrait conforme,
Fait le 6 octobre 2016,

Le président,



Philippe BONNECARRÈRE